

ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission des institutions

Rapport

Audition du Directeur de l'état civil et du Curateur public du Québec à la suite de la consultation générale sur le rapport quinquennal 2016 intitulé « Rétablir l'équilibre – Rapport sur l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé »

(Version modifiée)

Procès-verbal de la séance du 24 octobre 2017

et

Observation

**Dépôt à l'Assemblée nationale :
n° 3940-20171208**

QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU MARDI 24 OCTOBRE 2017	1
AUDITIONS	2

ANNEXES

- I. Liste des documents déposés
- II. Procès-verbaux des séances de travail du 21 septembre et du 29 novembre 2017
- III. Observation

Séance du mardi 24 octobre 2017

Mandat : Audition du Directeur de l'état civil et du Curateur public du Québec à la suite de la consultation générale sur le rapport quinquennal 2016 intitulé « Rétablir l'équilibre – Rapport sur l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé » (Décision de la Commission le 21 septembre 2017)

Membres présents :

M. Ouellette (Chomedey), président

M. Boucher (Ungava)

M. H. Plante (Maskinongé)

M. Jolin-Barrette (Borduas), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'accès à l'information

M^{me} Léger (Pointe-aux-Trembles), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'accès à l'information, en remplacement de M. Marceau (Rousseau)

M. Merlini (La Prairie)

M^{me} Nichols (Vaudreuil)

M. Rousselle (Vimont)

Témoins (par ordre d'intervention) :

Directeur de l'état civil :

M^e Reno Bernier, sous-ministre adjoint des registres de l'État, ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Curateur public du Québec :

M. Normand Jutras, curateur public

M^e Nicole Filion, directrice générale des affaires juridiques

M^{me} Jocelyne Hallé, secrétaire générale et directrice générale de la planification, des politiques et de la recherche

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 10 h 03, M. Ouellette (Chomedey) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission du remplacement.

M. le président dépose le document coté CI-220 (annexe I).

AUDITIONS

La Commission entend le Directeur de l'état civil.

À 10 h 49, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend le Curateur public du Québec.

À 11 h 31, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, suspend ses travaux jusqu'après les affaires courantes, où elle poursuivra un autre mandat.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Carolyne Paquette

Guy Ouellette

CP/vb

Québec, le 24 octobre 2017

ANNEXE I

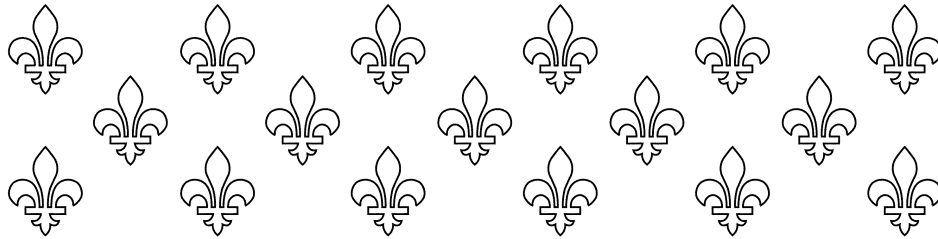
Liste des documents déposés

Liste des documents déposés

Curateur public du Québec [Mémoire présenté par le Curateur public du Québec, Consultation générale et auditions publiques sur le rapport quinquennal 2016 intitulé « Rétablir l'équilibre – Rapport sur l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé]. 18 octobre 2017. 22 p. Déposé le 24 octobre 2017. CI-220

ANNEXE II

**Procès-verbaux des séances de travail du 21 septembre
et du 29 novembre 2017**



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission des institutions

Procès-verbal

de la séance de travail du 21 septembre 2017

Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de mandats d'initiative visant à entendre le Directeur de l'état civil et le Curateur public en lien avec la consultation générale sur le rapport quinquennal de la Commission d'accès à l'information

QUÉBEC

Séance de travail du jeudi 21 septembre 2017

Objet : Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de mandats d'initiative visant à entendre le Directeur de l'état civil et le Curateur public en lien avec la consultation générale sur le rapport quinquennal de la Commission d'accès à l'information

Membres présents :

M. Ouellette (Chomedey), président
M. Bergeron (Verchères), vice-président

M. Boucher (Ungava)
M. Jolin-Barrette (Borduas)
M^{me} Melançon (Verdun)
M. Merlini (La Prairie)
M. Rousselle (Vimont)
M. St-Denis (Argenteuil)

Autre députée présente :

M^{me} Léger (Pointe-aux-Trembles)

Autres personnes présentes :

M^{me} Sophie Chateauvert, recherchiste, Service de la recherche et des communications, Parti libéral du Québec
M. Simon Therrien-Denis, recherchiste, Service de recherche, Parti Québécois
M. Jules Racine St-Jacques, agent de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale
M^{me} Justine Savard, recherchiste, Service de la recherche, Coalition Avenir Québec

La Commission se réunit à la salle RC.171 de l'hôtel du Parlement.

À 8 h 07, M. Ouellette (Chomedey) déclare la séance ouverte.

Il est convenu de permettre à M^{me} Châteauvert, M. Therrien-Denis et M^{me} Savard d'assister à la séance.

Il est convenu de permettre à M^{me} Léger (Pointe-aux-Trembles) de participer à la séance.

1. Demande de mandat d’initiative visant à entendre le Directeur de l’état civil

M. Bergeron (Verchères) propose la motion suivante :

QUE conformément aux dispositions de l’article 149 du Règlement de l’Assemblée nationale, que la Commission des institutions se saisisse d’un mandat d’initiative pour permettre aux membres de la Commission d’obtenir les compléments d’information nécessaires sur le rapport quinquennal 2016 intitulé « Rétablir l’équilibre – Rapport sur l’application de la Loi sur l’accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé ».

Que la Commission entende à cette fin le Directeur de l’état civil.

Après discussion, la motion est adoptée à l’unanimité des membres de chaque groupe parlementaire.

2. Demande de mandat d’initiative visant à entendre le Curateur public

M^{me} Melançon (Verdun) propose la motion suivante :

QUE conformément à l’article 149 du Règlement, la Commission des institutions se saisisse d’un mandat d’initiative visant à entendre le Curateur public en lien avec la consultation générale sur le rapport quinquennal de la Commission d’accès à l’information ayant eu lieu les 16, 17, 22 et 23 août 2017.

Après discussion, la motion est adoptée à l’unanimité des membres de chaque groupe parlementaire.

Après discussion, il est convenu que les deux mandats soient regroupés et que la durée maximale de l’exposé des organismes soit de 10 minutes et l’échange avec les membres de la Commission soit d’une durée maximale de 35 minutes. Il est convenu également que les auditions aient lieu préférentiellement un mardi en avant-midi.

À 8 h 24, M. le président lève la séance et la Commission suspend ses travaux jusqu'à après les affaires courantes, où elle poursuivra un autre mandat.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

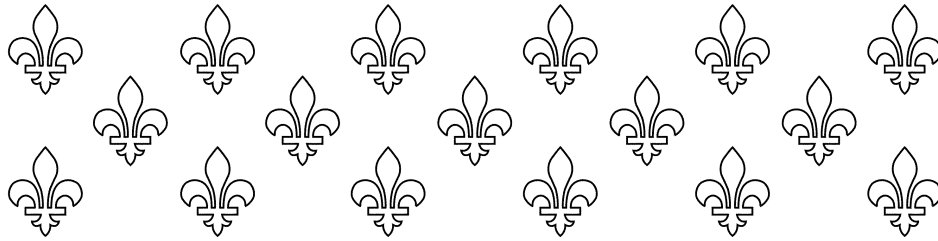
Carolynne Paquette

Original signé par

Guy Ouellette

CP/vb

Québec, le 21 septembre 2017



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission des institutions

Procès-verbal

de la séance de travail du 29 novembre 2017

Statuer sur les suites à donner sur le rapport de l'audition du Directeur de l'état civil du Québec et du Curateur public du Québec en lien avec la consultation générale sur le rapport quinquennal 2016 intitulé « Rétablir l'équilibre – Rapport sur l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé »

QUÉBEC

Séance de travail du mercredi 29 novembre 2017

Objet : Statuer sur les suites à donner sur le rapport de l'audition du Directeur de l'état civil du Québec et du Curateur public du Québec en lien avec la consultation générale sur le rapport quinquennal 2016 intitulé « Rétablir l'équilibre – Rapport sur l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé »

Membres présents :

M. Auger (Champlain), président
M. Bergeron (Verchères), vice-président

M. Boucher (Ungava)
M. Jolin-Barrette (Borduas)
M^{me} Léger (Pointe-aux-Trembles) en remplacement de M^{me} Hivon (Joliette)
M. Merlini (La Prairie)
M^{me} Nichols (Vaudreuil)
M. Reid (Orford)
M. Rousselle (Vimont)

Autres personnes présentes :

M^{me} Johanne Bovet, chercheuse, Service de la recherche et des communications, Parti libéral du Québec
M^{me} Laurie Comtois, attachée politique, Cabinet du leader parlementaire de l'opposition officielle
M^{me} Justine Savard, chercheuse, Service de la recherche, Coalition Avenir Québec
M. Simon Therrien-Denis, attaché politique, Cabinet du leader parlementaire de l'opposition officielle

La Commission se réunit à la salle RC.161 de l'hôtel du Parlement.

À 12 h 30, M. Auger (Champlain) déclare la séance ouverte.

Il est convenu de permettre à M^{me} Léger (Pointe-aux-Trembles) de remplacer M^{me} Hivon (Joliette) pour la séance.

Il est convenu de permettre à M^{mes} Bovet, Comtois et Savard et à M. Therrien-Denis d'assister à la séance.

Une discussion s'engage.

Il est convenu de modifier le rapport de la Commission suite à l'audition du Directeur de l'état civil du Québec et du Curateur public du Québec.

M^{me} Léger (Pointe-aux-Trembles) propose la motion suivante :

Que les membres de la Commission soulignent la pertinence d'entamer la réflexion telle que recommandée par la Commission d'accès à l'information du Québec à sa recommandation n^o 60 de son rapport quinquennal 2016 afin de concilier les dispositions du Code civil avec celles de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé.

La motion est adoptée.

Il est convenu que cette observation suivante soit intégrée au rapport de la Commission et que l'approbation finale soit effectuée par le comité directeur.

Il est également convenu que le président de la Commission fera une demande formelle à l'Assemblée nationale afin de déposer une version modifiée du rapport déposé le 24 octobre 2017.

À 12 h 57, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Carolyne Paquette

Pierre Michel Auger

CP/vb

Québec, le 29 novembre 2017

ANNEXE III

Observation



ASSEMBLÉE NATIONALE

QUÉBEC

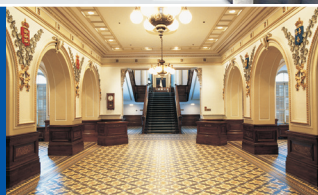
Place aux citoyens

Audition du Directeur de l'état civil et du
Curateur public du Québec à la suite de
la consultation générale sur le rapport
quinquennal 2016 intitulé « Rétablir
l'équilibre – Rapport sur l'application
de la Loi sur l'accès aux documents des
organismes publics et sur la protection
des renseignements personnels et de la
Loi sur la protection des renseignements
personnels dans le secteur privé »

OBSERVATION

DÉCEMBRE 2017

COMMISSION DES INSTITUTIONS





ASSEMBLÉE NATIONALE

QUÉBEC

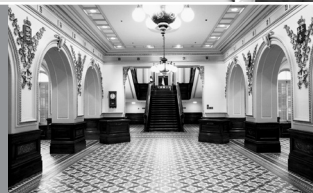
Place aux citoyens

Audition du Directeur de l'état civil et du
Curateur public du Québec à la suite de
la consultation générale sur le rapport
quinquennal 2016 intitulé « Rétablir
l'équilibre – Rapport sur l'application
de la Loi sur l'accès aux documents des
organismes publics et sur la protection
des renseignements personnels et de la
Loi sur la protection des renseignements
personnels dans le secteur privé »

OBSERVATION

DÉCEMBRE 2017

COMMISSION DES INSTITUTIONS



SECRÉTARIAT DE LA COMMISSION

Vicky Boucher

Carolyne Paquette

RECHERCHE

Jules Racine St-Jacques

Pour tout renseignement complémentaire sur les travaux de la Commission des institutions, veuillez vous adresser à la secrétaire de la Commission, M^{me} Carolyne Paquette

Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, 3^e étage
Québec (Québec) G1A 1A3

Téléphone : 418 643-2722

Télécopie : 418 643-0248

Courrier électronique : ci@assnat.qc.ca

LES MEMBRES ET AUTRES DÉPUTÉS AYANT PARTICIPÉ

- M. Auger (Champlain), président
- M. Bergeron (Verchères), vice-président

- M. Boucher (Ungava)
- M. Huot (Vanier-Les Rivières)
- M^{me} Hivon (Joliette)
- M. Jolin-Barrette (Borduas)
- M^{me} Maltais (Taschereau)
- M. Marceau (Rousseau)
- M. Merlini (La Prairie)
- M^{me} Nichols (Vaudreuil)
- M. Reid (Orford)
- M. Rousselle (Vimont)
- M^{me} Roy (Montarville)

- M. H. Plante (Maskinongé)
- M^{me} Léger (Pointe-aux-Trembles)
- M^{me} Melançon (Verdun)
- M. Ouellette (Chomedey)
- M. St-Denis (Argenteuil)

Table des matières

INTRODUCTION 1

ÉCHANGES AVEC LES MEMBRES DE LA COMMISSION..... 1

OBSERVATION..... 2

INTRODUCTION

Le 21 septembre 2017, en complément à la consultation générale et aux auditions publiques sur le rapport quinquennal 2016 intitulé « Rétablir l'équilibre : rapport sur l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé », la Commission des institutions adopte un mandat d'initiative dans le but d'entendre le Directeur de l'état civil et le Curateur public.

Le 24 octobre 2017, la commission accomplit ce mandat. Lors des auditions, le Directeur de l'État civil est représenté par monsieur Reno Bernier, sous-ministre adjoint des registres de l'État au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Pour sa part, maître Normand Jutras, curateur public, est accompagné par madame Jocelyne Hallé, directrice générale des affaires institutionnelles et secrétaire générale du Curateur public, et par maître Nicole Fillion, directrice des affaires juridiques.

ÉCHANGES AVEC LES MEMBRES DE LA COMMISSION

Les échanges avec le représentant du Directeur de l'état civil portent notamment sur la relation entre le respect de la vie privée et la collecte, l'utilisation et la diffusion des renseignements privés à des fins généalogiques ou historique, ce qui constitue l'objet de la recommandation 60 du rapport quinquennal 2016 de la Commission d'accès à l'information¹.

Les discussions avec le Curateur public traitent principalement de son rôle à l'égard de la protection des renseignements personnels des individus sous sa curatelle.

¹ « Relancer la réflexion sur la recherche de l'équilibre entre le respect de la vie privée et la collecte, l'utilisation et la diffusion de renseignements personnels à des fins généalogiques ou historiques et modifier la législation en tenant compte de l'ensemble du cadre juridique applicable. » Commission d'accès à l'information, *Rétablir l'équilibre : rapport sur l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*, Québec, septembre 2016, p. 140.

OBSERVATION

Au terme des auditions, la Commission souligne le bien-fondé de la recommandation 60 du rapport quinquennal 2016 de la Commission d'accès à l'information. À cet égard, elle observe qu'il serait pertinent de réfléchir aux moyens de concilier les dispositions du Code civil et celles de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé.

Assemblée nationale du Québec
Division de la reprographie et de l'imprimerie



DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES PARLEMENTAIRES

Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
3^e étage, Bureau 3.15
Québec (Québec) G1A 1A3

Téléphone : 418 643-2722
Télécopieur : 418 643-0248
commissions@assnat.qc.ca

